

Mémorial  Memorial
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Vendredi, 17 mars 1916.

N^o 23.

Freitag, 17. März 1916.

Arrêté du 15 mars 1916, concernant la police sanitaire du bétail.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL;

Attendu que la fièvre aphteuse a fait son apparition dans la localité de Reuland et qu'il y a urgence de prendre les mesures nécessaires pour en enrayer la propagation;

Vu la loi du 29 juillet 1912, sur la police sanitaire du bétail;

Vu les art. 70 à 77 de l'arrêté ministériel du 14 juillet 1913, concernant l'exécution de cette loi;

Arrête:

Art. 1^{er}. L'interdit est prononcé sur la section de Reuland ainsi que le moulin de Reuland.

Les dispositions des art. 70, 71, 72, 73 et 77 de l'arrêté ministériel du 14 juillet 1913 trouveront leur application pour la section et le moulin prédésignés.

Art. 2. Une première zone d'observation est formée par la localité de Heffingen et le « Blumenthal ».

Les dispositions des art. 74, 75, 76 et 77 du susdit arrêté trouveront leur application pour ces localités.

Art. 3. Une deuxième zone d'observation, comprenant la localité d'Ernzen, est régie par les dispositions de l'art. 77 du même arrêté.

Beschluß vom 15. März 1916, die Viehsenchenpolizei betreffend.

Der General-Direktor für Ackerbau,
Industrie und Arbeit;

Zu Anbetracht, daß die Maul- und Klauenseuche in der Ortschaft ausgebrochen und es dringend geboten ist, die nötigen Maßregeln zu treffen, um deren Verschleppung zu verhindern;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 29. Juli 1912, über die Viehsenchenpolizei;

Nach Einsicht der Art. 70--77 des Ministerialbeschlusses vom 14. Juli 1913, betreffs Ausführung dieses Gesetzes;

Beschließt:

Art. 1. Die Sperre ist über die Sektion Reuland sowie über Reulandermühle verhängt.

Die Bestimmungen der Art. 70, 71, 72, 73 und 77 des Ministerialbeschlusses vom 14. Juli 1913 finden auf besagte Sektion und Mühle Anwendung.

Art. 2. Das engere Beobachtungsgebiet umfaßt die Ortschaft Heffingen und das „Blumenthal“.

Die Bestimmungen der Art. 74, 75, 76 und 77 des erwähnten Beschlusses finden auf diese Ortschaften Anwendung.

Art. 3. Ein weiteres Beobachtungsgebiet gebildet durch die Ortschaft Ernzen, unterliegt den Bestimmungen des Art. 77 desselben Beschlusses.

12 cat

Art. 4. Les infractions au présent arrêté seront punies des peines prévues par l'arrêté grand-ducal du 26 juin 1913, pris en exécution de la loi du 29 juillet 1912.

Art. 5. Le présent arrêté sera obligatoire le lendemain de sa publication au *Mémorial*.

Luxembourg, le 15 mars 1916.

*Le Directeur général de l'agriculture,
de l'industrie et du travail,
Dr WELTER.*

Avis. — Justice.

Par arrêté grand-ducal en date du 14 mars et. M. Edmond *Campill*, greffier de la justice de paix du canton de Luxembourg, a été nommé greffier près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, en remplacement de M. E. *van Werveke*, décédé.

Luxembourg, le 14 mars 1916.

*Le Ministre d'Etat;
Président du Gouvernement,
V. THORN.*

Avis. — Jury d'examen.

Par arrêté grand-ducal du 14 mars courant, ont été nommés membres suppléants du jury d'examen pour la collation des grades en droit: MM. J.-P. *Kirsch*, conseiller à la Cour supérieure de justice, et Jacques *Delahaye*, conseiller honoraire et avocat général près la même Cour, en remplacement de M. *Moutrier*, appelé aux fonctions de membre du Gouvernement, et de M. Cam. *Vetter*, décédé.

Luxembourg, le 15 mars 1916.

*Le Directeur général
de l'intérieur,
L. MOUTRIER.*

Art. 4. Zuwiderhandlungen gegen gegenwärtigen Beschluß werden mit den durch Großh. Beschluß vom 26. Juni 1913, in Ausführung des Gesetzes vom 29. Juli 1912 vorgesehenen Strafen geahndet.

Art. 5. Gegenwärtiger Beschluß tritt am Tage nach seiner Veröffentlichung im „Memorial“ in Kraft.

Luxemburg, den 15. März 1916.

*Der General-Direktor für Ackerbau,
Industrie und Arbeit,
Dr. W e l t e r.*

Bekanntmachung. — Justiz.

Durch Großh. Beschluß vom 14. März et. ist Hr. Edmund *Campill*, Gerichtsfekretär beim Friedensgerichte des Kantons Luxemburg, zum Gerichtsfekretär beim Bezirksgerichte zu Luxemburg, in Ersetzung des verstorbenen Hrn. E. *van Werveke* ernannt worden.

Luxemburg, den 14. März 1916.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
B. T h o r n.*

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Durch Großh. Beschluß vom 14. März et. sind zu Ergänzungsmitgliedern der Prüfungsjury für die Verleihung der Grade im Rechtsstudium ernannt worden: die Hh. J. P. *Kirsch*, Obergerichtsrat und J. *Delahaye*, Ehreobergerichtsrat und Generaladvokat, in Ersetzung des Hrn. *Moutrier*, welcher zu den Funktionen eines Regierungsmitglieds berufen worden ist, sowie in Ersetzung des verstorbenen Hrn. Cam. *Vetter*.

Luxemburg, den 15. März 1916.

*Der General-Direktor
des Innern,
L. M o u t r i e r.*

Avis. — Élections pour la Chambre des députés.

Les bureaux du collège électoral du canton d'Esch-s.-Alz., convoqué au jeudi, 23 mars 1916, pour procéder à l'élection d'un député en remplacement de M. le Dr M. Welter, ont été composés selon le prescrit de l'art. 69 de la loi électorale, de la manière suivante:

Bureau principal: président, M. Edmond Herriges, juge de paix à Esch-s.-Alz.; scrutateurs, MM. Joseph Origer, libraire à Esch-s.-Alz., Nicolas Kersch, rentier à Esch-s.-Alz., Michel Weimer, ingénieur à Esch-s.-Alz., Joseph Doudelinger, gérant de banque à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. Adolphe Schockmel*, conseiller communal à Belvaux, J.-P. Rosenfeld, conseiller communal à Frisange, Henri Wester, conseiller communal à Dudelange, Jean Weber*, conseiller communal à Limpach; — secrétaire, M. Mathias Bodry, greffier-adjoint à Esch-s.-Alz.

Deuxième section: président, M. Henri Noché, juge de paix à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Michel Burnich, agent commercial à Esch-s.-Alz., Jean Klein, bourgmestre à Schifflange, Nicolas Weis, industriel à Esch-s.-Alz., J.-B. Kintzélé, négociant à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. Joseph Trausch, échevin à Pétange, Adolphe Tilick, conseiller communal à Crauthem, Dom. Kersch, agent commercial à Esch-s.-Alz., Émile Schwall, médecin à Esch-s.-Alz.; — secrétaire, M. Jean Guill, greffier-assumé à Esch-s.-Alz.

Troisième section: président, M. Alph. Loutsch, médecin à Pétange; — scrutateurs, MM. Louis Namur, ingénieur à Pétange, Jules Schanen, médecin à Differdange, Math. Diederich, propriétaire à Bergem, Pierre Deloos, échevin à Rodange; — scrutateurs suppléants, MM. François Biener, conseiller communal à Sanem, Jean Schaaek, conseiller communal à Esch-s.-Alz., Jean Schmit*, conseiller com-

munal à Pétange, Nic. Boeckes, bourgmestre à Dudelange; — secrétaire, M. Aloyse Schmit, instituteur à Pétange.

Quatrième section: président, M. Émile Blicberg, chef de service à Dudelange; — scrutateurs, MM. Bernhard-Maes, négociant à Obercorn, Louis Thonnard, pharmacien à Dudelange, Jacques Humilius, forgeron à Esch-s.-Alz., Adolphe Claude, négociant à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. François Happerl, conseiller communal à Dudelange, J.-P. Theisen-Thill, cultivateur à Aspelt, Nic. Hoffmann-Schardgen*, marchand de bois à Esch-s.-Alz., J.-P. Schockmel, conseiller communal à Belvaux; — secrétaire, M. Alb. Petit, aide-secrétaire à Dudelange.

Cinquième section: président, M. Charles Faber, notaire à Bettembourg; — scrutateurs MM. Gust. Schammann, propriétaire à Hellange, Jos. Klensch, conseiller communal à Bettembourg, Aug. Jacquinet*, conseiller communal à Bettembourg, Nic. Biener*, conseiller communal à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, M. Jean Schiltz*, échevin à Peppange, Adolphe Gindert, bourgmestre à Roeser, Alph. Wagner, conseiller communal à Rumelange, Jean Raas, échevin à Aspelt; — secrétaire, M. Nic. Rosenfeld, instituteur en chef à Bettembourg.

Sixième section: président, M. Edmond Noppeney, notaire à Differdange; — scrutateurs, MM. Émile Meyer, échevin à Obercorn, J.-B. Kolbach, conseiller communal à Differdange, Victor Biener, médecin à Niedercorn, Nic. Meyer, marchand de fer à Pétange; — scrutateurs suppléants, MM. Alb. Heintz, conseiller communal à Differdange, Alfred Hentzen, conseiller communal à Dudelange, Henri Pauly,

*) Les scrutateurs dont les noms sont marqués d'un astérisque ont fait valoir des motifs d'empêchement dans le délai légal.

conseiller communal à Kayl, J.-N. *Hornick*, conseiller communal à Livange; — secrétaire, M. Fr. *Mamer*, clerc de notaire à Differdange.

Septième section: président, M. Auguste *Rousseau*, notaire à Esch-s.-Alz.; scrutateurs, MM. J.-P. *Beringer*, peintre à Esch-s.-Alz., J.-P. *Hausemer-Schmit*, conseiller communal à Differdange, Henri *Kremer*, épiciier à Esch-s.-Alz.; Pierre *Marx*, chef de bureau à Dudelange; — scrutateurs suppléants, MM. Fr. *Hansen*, échevin à Bivange, Jos. *Dennemeyer*, conseiller communal à Bivange, Jacques *Sturm*, bourgmestre à Rumelange, Léon-Dom. *Schon*, conseiller communal à Schifflange; — secrétaire, M. Albert *Dury*, clerc de notaire à Esch-s.-Alz.

Huitième section: président, M. Grég. *Barblé*, échevin à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. J.-P. *Keyl*, bourgmestre à Frisange, Nic. *Battes*, échevin à Soleuvre, Émile *Feldes*, directeur à Niedercorn, Georges *Gillengaerten*, cafetier à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. Flor. *Antony*, médecin à Rumelange, Nic. *Dardar*, conseiller communal à Rumelange, Jos. *Franck-Hoffmann*, directeur de mines à Esch-s.-Alz., Nic. *Folschette*, industriel à Esch-s.-Alz.; — secrétaire, M. Const. *Oltinger*, employé d'usine à Esch-s.-Alz.

Neuvième section: président, M. Nic. *Bettendorf*, échevin à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Théoph. *Pinth*, conseiller communal à Differdange, Émile *Mertz*, ingénieur à Esch-s.-Alz., Jos. *Logeling*, entrepreneur à Differdange, Louis *Blum*, chef de laboratoire à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. Jean *Fries*, conseiller communal à Berchem, Pierre *Schiltz*, fils, conseiller communal à Rumelange, Franç. *Hausen*, échevin à Bivange, J.-P. *Gillen*, conseiller communal à Schifflange; — secrétaire, M. J. *Putz*, secrétaire communal à Esch-s.-Alz.

Dixième section: président, M. Albert *Urban*, échevin à Dudelange; — scrutateurs,

MM. Henri *Légeois*, conseiller communal à Dudelange, Paul *Fritz*, chef de bureau à Dudelange, Jean *Wawweiler*, bourgmestre à Pétange, J.-B. *Oltinger*, chef de bureau à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. Jacques *Logeling*, conseiller communal à Differdange, Émile *Kirtz*, conseiller communal à Tétange, Nic. *Meyer*, conseiller communal à Pétange, Jean *Kieffer*, échevin à Rockange; — secrétaire, M. Alphonse *Kœner*, secrétaire communal à Dudelange.

Onzième section: président, M. Olivier *Ries*, médecin à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Nic. *Elsen-Gaasch*, industriel à Differdange, Édouard *Kirsch*, cultivateur à Wickrange, J.-P. *Oltinger*, conseiller communal à Schifflange, Pierre *Dondelinger*, conseiller communal à Mondrange; — scrutateurs suppléants, MM. Émile *Bestgen*, conseiller communal à Schifflange, *Bonem-Meyer*, conseiller communal à Differdange, Nicolas *Biber*, conseiller communal à Mondrange, Nic. *Kihn*, échevin à Dudelange; — secrétaire, M. J.-P. *Welter*, employé communal à Esch-s.-Alz.

Douzième section: président, M. Nicolas *Mockel*, bourgmestre à Bettembourg; — scrutateurs, MM. Jacques *Watry*, conseiller communal à Abweiler, Franç. *Heyard*, échevin à Bettembourg, Nic. *Walter*, échevin à Leudelange, Jean *Schmit-Haupt*, tâcheron à Dudelange; — scrutateurs suppléants, MM. Nic. *Weber*, conseiller communal à Differdange, Nic. *Schockmel*, échevin à Belvaux, Pierre *Witry*, conseiller communal à Bergem, Jean *Wagner*, conseiller communal à Pétange; — secrétaire, M. J.-N. *Grosch*, receveur communal à Bettembourg.

Treizième section: président, M. Nic. *Bock*, conseiller communal à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Gilles *Kayser*, conseiller communal à Pétange, Phil. *Capus*, conseiller communal à Rodange, *Bock-Weisgerber*, camion-

neur à Esch-s.-Alz., Dom. *Leclerc-Reintlinger*, propriétaire à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. Henri *Riechling*, conseiller communal à Ehrlange, Nic. *Wagner*, conseiller communal à Aspelt, J.-P. *Lucius*, conseiller communal à Leudelange, Pierre *Melchior*, conseiller communal à Rodange; — secrétaire, M. Jacques *Theisen*, instituteur à Differdange.

Quatorzième section: président, M. Joseph *Fischer*, directeur à Rodange; — scrutateurs, MM. Jean *Plick*, directeur des mines à Lamadelleine, Henri *Alesch*, caissier à Dudelange, Louis *Peschon*, conseiller communal à Rodange, François *Pesch*, conseiller communal à Mondereange; — scrutateurs suppléants, MM. Jules *Wilhelm*, conseiller communal à Kayl, J.-P. *Allenhofen*, boucher à Rumelange, Math. *Schmit*, buffetier à Esch-s.-Alz., Nic. *Durren*, conseiller communal à Rumelange; — secrétaire, M. Math. *Bennet*, secrétaire communal à Pétange.

Quinzième section: président, M. Joseph *Melzler*, médecin à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Léon *Roussiere*, négociant à Esch-s.-Alz., Nic. *Donnersbuch*, conseiller communal à Esch-s.-Alz., Louis *Ackermann*, directeur à Koekelscheuer, Jean *Fräse*², mécanicien à Tétange; — scrutateurs suppléants, MM. Jean *Mechior*, conseiller communal à Leudelange, Victor *Hess*, conseiller communal à Niedercorn, Henri *Aprato*, conseiller communal à Niedercorn, François *Sinnen*, conseiller communal à Belvaux; — secrétaire, M. Alph. *Karper*, candidat-greffier à Esch-s.-Alz.

Seizième section: président, M. Arthur *Kippen*, chef des aciéries à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Frédéric *Murz*, conseiller communal à Dudelange, François *Gluck*, conseiller communal à Schifflange, Nic. *Weisgerber*, conseiller communal à Esch-s.-Alz., Jos. *Flohr*, conseiller communal à Rodange; — scrutateurs suppléants, MM. Franç. *Morette*, conseiller communal à Wickrange, Nic. *Muller-Schmit*, con-

seiller communal à Rumelange, Pierre *Brosius*, échevin à Leudelange, François *Bæver*², industriel à Rumelange; — secrétaire, M. Louis *Paulus*, employé d'usine à Esch-s.-Alz.

Dix-septième section: président, M. Joseph *Wester*, conseiller communal à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Jacques *Balling*, bourgmestre à Belyvaux, Pierre *Maret*, échevin à Noertzange, Joseph *Kersch*, entrepreneur à Esch-s.-Alz., Adolphe *Noël*, dépositaire de bière à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. François *Feyder*, conseiller communal à Ehrlange, J.-B. *Scharlé*, échevin à Niedercorn, Jean *Théry*, échevin à Lamadelleine, Pierre *Thorn*, rentier à Esch-s.-Alz.; — secrétaire, M. Victor *Krein*, comptable communal à Esch-s.-Alz.

Dix-huitième section: président, M. J.-P. *Mundermich*, professeur à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Isidore *Basch*, négociant à Esch-s.-Alz., Jos. *Kayser*, boucher à Esch-s.-Alz., Nic. *Sinner*, échevin à Hellange, François *Junius*, conseiller communal à Dudelange; — scrutateurs suppléants, MM. Nic. *Huss*, conseiller communal à Tétange, J.-P. *Folschette*, conseiller communal à Leudelange, J.-P. *Steffen*, conseiller communal à Rodgen, Charles *Theisen*, échevin à Rumelange; — secrétaire, M. Théod. *Faber*, instituteur à Differdange.

Dix-neuvième section: président, M. Jean *Peiffer*, professeur à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Pierre *Baldacuff*², industriel à Esch-s.-Alz., Henri *Crauwalle*, négociant à Esch-s.-Alz., Jean Berchem, bourgmestre à Dudelange, Léon *Frank*, chef de laboratoire à Differdange; — scrutateurs suppléants, MM. Adolphe *Musquar*, échevin à Pontpierre, Jacques *Steichen*, conseiller communal à Mondereange, Michel *Gindl*, conseiller communal à Dudelange, François *Eschbour*, commerçant à Differdange; — secrétaire, M. Mathias *Weber*, instituteur à Esch-s.-Alz.

Vingtième section: président, M. Aug. Hernandez, receveur des contributions à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Léon Kugener, ingénieur à Esch-s.-Alz., Jean Massard*, huissier à Esch-s.-Alz., Joseph Hirschberger, négociant à Dudelange, Ferdinand Grethen, bourgmestre à Reckange; — scrutateurs suppléants, MM. Nic. Weyrich, conseiller communal à Dudelange, Jean Neiens, conseiller communal à Kayl, J.-P. Eyschen, conseiller communal à Rumelange, Nic. Neuens, cultivateur à Schifflange; — secrétaire, M. Joseph Berg, commis des accises à Esch-s.-Alz.

Vingt-et-unième section: président, M. Alfred Meyers, dentiste à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs, MM. Jean Lauer-Steichen, bourgmestre à Kayl, Théodore Næsen, conseiller communal à Esch-s.-Alz., Jean Salentiny, menuisier à Esch-s.-Alz., J.-P. Kauth, huissier à Esch-s.-Alz.; — scrutateurs suppléants, MM. Jean Loutsch, échevin à Mondercange, Jean Thomes, conseiller communal à Budersberg, Pierre Hamer, conseiller communal à Pétange, Jean Berens-Calmes, dit Henri, échevin à Rumelange; — secrétaire, M. Aloyse Jungers, employé d'usine à Esch-s.-Alz.

Avis. — Stage judiciaire.

Le jury d'examen pour le stage judiciaire, composé de MM. Mathias Glaesener, procureur général d'État, président, Paul Uveling, président du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, Adolphe Monjenast, président du tribunal d'arrondissement à Diekirch, Émile Wilhelmy, avocat-avoué à Luxembourg, membres, et J.-P. Probst, avocat-avoué à Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira dans l'une des salles du palais de justice à Luxembourg, le samedi, 13 mai prochain, pour procéder à l'examen sur le stage judiciaire.

L'examen écrit est fixé pour tous les récipiendaires au samedi, 13 mai prochain, de 9½ heures du matin à midi et demi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les examens oraux auront lieu dans l'ordre suivant: pour M. René Blum, le lundi, 15 mai; pour M. Paul Welter, le mardi, 16 mai; pour M. Charles Kioes, le jeudi, 18 mai; pour M. Alexis Pauly, le samedi, 20 mai; pour M. Joseph Bech, le lundi, 22 mai, chaque fois à trois heures de l'après-midi.

Luxembourg, le 14 mars 1916.

*Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
V. THORN.*

Bekanntmachung. — Gerichtliche Stage.

Die Prüfungsjury für die gerichtliche Stage bestehend aus den HH. Mathias Glaesener, General-Staatsanwalt, Präsident, Paul Uveling, Präsident des Bezirksgerichtes zu Luxemburg, Adolf Monjenast, Präsident des Bezirksgerichtes zu Diekirch, Emil Wilhelmy, Advokat-Anwalt zu Luxemburg, Mitglieder, und J. P. Probst, Advokat-Anwalt zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird am Samstag, den 13. Mai kft. in einem der Säle des Justizpalastes zu Luxemburg zusammentreten um zum Examen für die gerichtliche Stage zu schreiten.

Die schriftliche Prüfung ist für sämtliche Rezipienden auf Samstag, den 13. Mai, von 9½ Uhr morgens bis 12½ Uhr und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt wie folgt: für Hrn. René Blum, am Montag, den 15. Mai; für Hrn. Paul Welter, am Dienstag, den 16. Mai; für Hrn. Karl Kioes, am Donnerstag, den 18. Mai; für Hrn. Alexis Pauly, am Samstag, den 20. Mai und für Hrn. Josef Bech, am Montag, den 22. Mai, jedesmal um 3 Uhr nachmittags.

Luxembourg, den 14. März 1916.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
V. Thorn.

Avis. Service sanitaire.

Bekanntmachung. — Sanitätswesen.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 19 février au 4 mars 1916.

Verzeichnis der in den verschiedenen Cantonen vom 19. Februar bis 4. März 1916 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

N ^o d'ordre.	Cantons.	Localités.	Fièvre typhoïde.	Dyphthérie.	Coqueluche.	Scarlatine.	Variole.	Affections puerpérales.		
1	Luxembourg.	Ville	»	1	»	1	»	»		
		Limpertsberg	»	6	»	»	»	»		
		Côte d'Eich	»	»	»	1	»	»		
2	Capellen.	Garnich	1	»	»	»	»	»		
		Mamer	1	»	»	»	»	»		
3	Esch-s.-Alz.	Belvaux	»	1	»	»	»	»		
		Differdange	»	1	»	»	»	»		
		Esch-s.-Alz.	»	2	»	1	»	»		
		Kayl	»	2	»	»	»	»		
		Lendelange	»	1	»	»	»	»		
		Rumelange	»	1	»	»	»	»		
		Schifflange	»	1	»	»	»	»		
		Tétange	»	1	»	»	»	»		
		4	Luxembourg.	Bonnevoie	»	2	»	3	»	»
				Dommeldange	»	»	»	1	»	»
Eich	»			»	»	1	»	»		
Hollerich	»			4	»	»	»	»		
Itzig	»			1	»	»	»	»		
Kirchberg	»			1	»	»	»	»		
Merl	»			1	»	»	»	»		
Neudorf	»			2	»	»	»	»		
Puffermühl	»			»	»	»	»	1		
Rollingergrund	»			»	1	»	»	»		
5	Mersch.	Bissen	»	1	»	»	»	»		
		Schroindweiler	»	1	»	»	»	»		
6	Clervaux	Biwisch	»	1	»	»	»	»		
		Boxborn	»	1	»	»	»	»		
		Hachville	»	1	»	»	»	»		
		Kalborn	1	»	»	»	»	»		
7	Diekirch.	Reuler	»	2	»	»	»	»		
		Troisvierges	»	4	»	3	»	»		
		Diekirch	»	2	»	1	»	»		
		Ettelbruck	1	»	»	»	»	»		
8	Redange.	Longsdorf	»	»	»	1	»	»		
		Everlange	1	»	»	»	»	»		
		Ospern	»	»	»	3	»	»		
		Pratz	»	1	»	»	»			

9	Wiltz	Eschdorf	»	1	»	»	»	»
		Wilwerwiltz	»	1	»	»	»	»
10	Vianden.	Vianden	»	»	»	1	»	»
11	Echternach.	Bollendorferbruck	»	1	»	»	»	»
		Echternach	»	»	»	2	»	»
		Freckeisen	1	»	»	»	»	»
		Kobembourg	»	1	»	»	»	»
		Mompach	»	»	»	1	»	»
12	Remich.	Assel	»	»	1	»	»	»
		Rolling	»	»	»	1	»	»
Total ...			6	49	2	21	»	1

Avis. — Service de la monte.

Le relevé général des étalons de trait admis à la monte pendant l'année 1916 (*Mémorial* 1916, n° 3) est modifié comme suit:

L'étalon n° 45 appartenant à M. Hubert *Majerus* de Derenbach, est admis à la monte dans la commune d'Oberwampach, les vendredi et samedi de chaque semaine à Boulaide, Surré et Harlange, tous les quinze jours, le vendredi à Nothum, Boulaide et Surré.

Luxembourg, le 13 mars 1916.

*Le Directeur général de l'agriculture,
de l'industrie et du travail,
Dr WELTER.*

Avis. — Indigénat.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 1916, Madame veuve *Limbourg*, née Marie Catherine *Altwies*, née à Remich le 27 juillet 1871 et y demeurant, a été autorisée à rentrer dans le Grand-Duché de Luxembourg, et le 2 du présent mois elle a fait devant le bourgmestre de la ville de Remich la déclaration prévue par l'art. 19, al. 2 du Code civil. En conséquence Madame veuve *Limbourg* a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Luxembourg, le 15 mars 1916.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
V. THORN.*

Bekanntmachung. — Föhrungsdienst.

Die Liste der für 1916 angeführten Hengste („*Mémorial*“ 1916, Nr. 3) ist abgeändert wie folgt:

Der Hengst Nr. 45, gehörend Hrn. Hubert *Majerus* aus Derenbach, ist zu dem Beschälungsdienst zugelassen: in der Gemeinde Oberwampach, jede Woche Freitags und Samstags in Bauschleiden, Syr und Harlingen, alle vierzehn Tage Freitags in Nothum, Bauschleiden und Syr.

Luxembourg, den 13. März 1916.

Der General-Direktor für Ackerbau,
Industrie und Arbeit,
Dr. Welter.

Bekanntmachung. — Staatsangehörigkeit.

Durch Großh. Beschluß vom 18. Februar 1916 ist Frau Witwe *Limbourg*, geborene Maria Katharina *Altwies*, geboren zu Remich am 27. Juli 1871 und dort wohnhaft, zur Rückkehr in das Großherzogtum ermächtigt worden. Dieselbe hat am 2. ds. Mts. vor dem Bürgermeister der Stadt Remich die durch Art. 19. Abs. 2 des Zivilgesetzbuches vorgesehene Erklärung abgegeben und somit die Eigenschaft als Luxemburgerin wiedererlangt.

Luxembourg, den 15. März 1916.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
W. Thorn.